

# RESPONSABILITE



- **Damage**
- **Réparation**

J-L JULLY

Médecin expert près la cour d appel de Pau  
C.R.F L'Arbizon Bagnères

11/2011

## Principes : NCPC Art1382 1384

Chacun est responsable des dommages  
créés memes involontaires



Tout fait quelconque de l'homme  
qui cause à autrui un dommage  
oblige celui par la faute  
duquel il est  
arrivé à le réparer " .

## Réparation

- contractuelle
- delictuelle

## Principes généraux

- 1) buts, moyens
- 2) Quand (consolidation)
- 3) comment, (expertise , jugement )

## Principes : moyens

### *contractuelle*

L'emporte sur la delictuelle

### *Dommages*

ses biens

son integrité physique  
préjudice d agrément

## Principes

Obligation de moyens

lien avec le dommage

faute de l organisateur

## Devoirs & Fautes : \*\*

- 1) Devoir d'information
- 2) devoir d'adaptation
- 3) devoir d'encadrement & surveillance
- 4) choix des installations & sites
- 5) organisation de la sécurité & Secours
- 6) Un contrat actualisé d assurance dommage RCP

## installation :

### 1) local

### 2) matériel

responsabilité du fait d une chose qu une personne a sous sa garde  
(état, révision...)

## Fautes :



- 1) de l'organisateur
- 2) du moniteur
- 3) de la victime

## Risques acceptés

- 1) nécessite 1 info préalable
- 2) traçabilité de la prise de connaissance des infos

## Attitude préventive :

- informer
- adapter
- traçabilité des infos

## Bénévolat

### le bénévole:

responsabilité de sa pratique

responsabilité de l'association

# RCP



▣ Avoir une RCP

▣ RCP actualisée